

Bulletin d'histoire politique

Le bien-fondé de la clause Québec dans l'Outaouais, vingt ans après le coup de force constitutionnel de 1982

Charles Castonguay



Volume 12, numéro 2, hiver 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060699ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060699ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Castonguay, C. (2004). Le bien-fondé de la clause Québec dans l'Outaouais, vingt ans après le coup de force constitutionnel de 1982. *Bulletin d'histoire politique*, 12(2), 174–188. <https://doi.org/10.7202/1060699ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2004

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le bien-fondé de la clause Québec dans l'Outaouais, vingt ans après le coup de force constitutionnel de 1982¹

CHARLES CASTONGUAY
*Département de mathématiques et de statistique
Université d'Ottawa*

La région de l'Outaouais a été le théâtre d'un affrontement décisif entre le principe de personnalité qui sous-tend la *Loi sur les langues officielles* du Canada et celui de territorialité sur lequel se fonde la *Charte de la langue française* dont, notamment, la clause Québec de la loi 101. Après avoir tracé la genèse des politiques en cause dans le contexte de la conurbation d'Ottawa-Hull, nous évaluons leur incidence sur la situation linguistique régionale depuis l'abolition de la clause Québec, arasée par la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982.

Peu de gens sont conscients du drame linguistique qui se joue dans la région. Peu se souviennent, par exemple, du combat de Marcel Chaput. Hullois de naissance, il a été durant les années 1950 biochimiste au Conseil de recherches pour la défense, à Ottawa. Consterné entre autres par le mauvais sort réservé à la langue française et aux fonctionnaires francophones dans la capitale canadienne, il fut l'un des fondateurs du Rassemblement pour l'indépendance nationale dont il devint en 1961 le premier président. La poussière est depuis longtemps retombée derrière les bulldozers fédéraux qui, en réponse à l'agitation souverainiste, ont brutalement transformé le cœur de la ville de Hull en une piètre copie du centre-ville d'Ottawa. Mais l'héritage de la politique territoriale québécoise en faveur du français et, par-dessus tout, l'éventualité de l'indépendance du Québec a jusqu'ici empêché la majorité anglophone d'Ottawa de déborder du côté québécois et d'y accentuer par le fait même l'anglicisation des francophones.

Entre-temps, du côté d'Ottawa, l'autre volet du drame continue de se dérouler en sourdine. À première vue, le français y paraît en bien meilleure posture qu'auparavant. Dès 1969, la *Loi sur les langues officielles* assurait au public des services fédéraux en français et en anglais dans la Région de la capitale « nationale » (RCN) et consacrait sur le même territoire le droit des fonctionnaires fédéraux de travailler dans la langue officielle de leur choix. Mais la réalité demeure autre. Une enquête révélait en 1994 qu'il n'est pas

toujours possible d'obtenir des services satisfaisants en français dans les bureaux fédéraux de la partie ontarienne de la RCN². Une autre confirmait que les trois quarts des fonctionnaires francophones de la région continuent à travailler surtout ou exclusivement en anglais³. Aujourd'hui encore, le Conseil du trésor reconnaît que 20% des fonctionnaires occupant un poste désigné bilingue ne maîtrisent toujours pas suffisamment le français; le niveau d'incompétence atteint 32% parmi les gestionnaires⁴. Et le tout dernier plan d'action fédéral ne changera pas le fond des choses: on prétend modifier la culture d'ensemble de la fonction publique canadienne envers l'usage du français, sans imposer une connaissance adéquate du français comme condition préalable d'embauche aux postes désignés bilingues⁵.

Somme toute, à Ottawa, la fonction publique fédérale reste la machine assimilatrice qu'elle était à l'époque de Chaput. Avant d'examiner les données les plus récentes sur l'anglicisation dans la RCN, brosons un tableau plus complet de l'histoire politique et linguistique régionale.

L'ANALYSE INADÉQUATE DE LA COMMISSION BB

Dans les années 1960, Hull et Ottawa formaient aux yeux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission BB) deux sociétés distinctes, symbole des Deux Solitudes: l'une riche et à prédominance anglaise, l'autre pauvre et de langue française. Les commissaires ont perçu de la sorte deux problèmes différents: du côté ontarien, le français souffrait d'un statut inférieur vis-à-vis de l'anglais tandis que du côté québécois, la population francophone accusait un sous-développement économique⁶. De leur point de vue, la région présentait ainsi un double argument en faveur du séparatisme québécois. La Commission fit par conséquent des recommandations en vue d'améliorer le statut du français dans la partie ontarienne et de partager la richesse en établissant des bureaux et ministères fédéraux dans la partie québécoise. Elle préconisait le transfert à grande échelle de fonctionnaires à Hull, sans tenir compte des éventuelles incidences sociales et culturelles sur la vie hulloise: sans prévoir, en particulier, que ce bouleversement risquait d'exporter chez les francophones québécois les causes de l'anglicisation qui sévissait à Ottawa.

Pour tout constat de la dynamique linguistique régionale, la Commission s'est contentée de souligner que 60% de la minorité d'origine française de la région se disait capable de parler l'anglais alors que seulement 10% de sa majorité d'origine britannique affirmait pouvoir parler le français. Le recensement de 1961 — le plus frais à la disposition des commissaires — offrait toutefois des renseignements autrement plus significatifs sur l'anglicisation. Du côté ontarien de la Région métropolitaine de recensement (RMR)

d'Ottawa-Hull qui englobe la partie urbanisée de la RCN, la population de langue maternelle française affichait un déficit de 14,3% en regard de celle d'origine française. Du côté québécois, le déficit correspondant n'était que de 0,1%⁷.

Il s'agit là d'assimilation dite *ancestrale* parce qu'une différence entre la langue maternelle et l'origine ethnique d'une personne indique un changement dans le comportement linguistique de ses parents, grands-parents ou ancêtres. Une question sur la langue principale parlée à la maison par le répondant au moment du recensement aurait permis de déterminer l'assimilation *courante*, c'est-à-dire une modification du comportement d'une personne au cours de sa propre vie. La collecte de données de cette nature ne devait commencer qu'en 1971.

La Commission aurait pu néanmoins constater la tendance de l'assimilation en comparant les données les plus récentes à celles des recensements antérieurs, comme l'avait fait Marcel Chaput une dizaine d'années plus tôt⁸. L'anglicisation ancestrale de la population francophone dans l'ensemble de la RMR d'Ottawa-Hull n'était que de 4,2% en 1941, contre 7,6% en 1961. Elle n'aurait pas pu s'accroître aussi rapidement sans être portée par une hausse significative de l'anglicisation courante. De plus, dans le comté d'Ottawa-Carleton qui correspond assez bien au segment ontarien de la RCN, l'anglicisation ancestrale de la minorité d'origine française avait plus que doublé, passant de 7,2% à 14,8% entre 1941 et 1961. En revanche, du côté québécois elle demeurait pratiquement nulle dans le comté de Hull, à forte majorité d'origine française.

Ainsi la Commission BB aurait dû faire ressortir deux aspects essentiels de la dynamique linguistique dans la RCN : d'une part, l'anglicisation de sa population francophone était à la hausse ; d'autre part, dans ses deux composantes provinciales, l'anglicisation évoluait en proportion inverse du poids relatif des francophones. Si elle avait tenu compte de ces faits, elle aurait pu éviter le traumatisme que ses recommandations allaient causer dans la région de Hull — sans parler du conflit politique entre clause Québec et clause Canada qui allait secouer le pays tout entier. Il aurait fallu préconiser une politique visant à mettre fin à l'inégalité croissante entre les deux langues du côté ontarien, sans déstabiliser la position du français du côté québécois — au contraire, en y affirmant et consolidant sa prédominance territoriale.

Mais la philosophie politique de Pierre Elliott Trudeau, devenu premier ministre au cours des activités de la Commission BB, exaltait les droits individuels et faisait fi des lois de la sociolinguistique. Sous son influence, la Commission, outre sa recommandation voulant que Hull puisse profiter des richesses de la capitale, a plutôt prôné une politique linguistique uniforme associée à une totale liberté de mouvement sur tout le territoire de la RCN :

Nous ne croyons pas en une politique qui consisterait à encourager les regroupements selon la langue [...] nous proposons une politique de liberté maximale en ce qui concerne le choix du secteur d'habitation [...] il importe tout particulièrement que chacun puisse se fixer dans le quartier de son choix, sans être en butte à des difficultés d'ordre linguistique⁹.

HULL SACRIFIÉE SUR L'AUTEL DE L'UNITÉ NATIONALE

Conformément à cette vision des choses, la Commission de la capitale nationale (CCN), jouissant d'un pouvoir décisionnel en matière de développement urbain, planifiait entre autres la migration interprovinciale qui suivrait la voie tracée par ses bulldozers du côté québécois. Après une décennie d'agitation séparatiste au Québec, les gouvernements Trudeau et Bourassa ont refaçonné le centre-ville de Hull afin de défendre et illustrer l'unité canadienne. Son noyau historique a été anéanti. Entre 1969 et 1974, il y a eu 1315 logements de supprimés et 4265 personnes ont dû déménager. Les élites locales, coterie libérale en tête, veillèrent à profiter des retombées¹⁰. Des quartiers francophones d'Ottawa avaient déjà goûté au renouveau urbain à la mode de la CCN : dans le cas de Hull, le cœur même de la ville a été littéralement extirpé. Alice Parizeau l'a bien décrit :

Car il faut peut-être marcher le soir à travers les rues sectionnées par les voies rapides, regarder les maisons basses et les immeubles à bureaux qui les dominent, pour se rendre compte qu'on a détruit le tissu social, la base même de cette ville qui en fait ne ressemble plus du tout à ce qu'elle aurait voulu devenir¹¹.

Des comités de citoyens ont surgi en réponse à ces interventions. Aux prises depuis 1969 avec leurs contestations et les difficultés provoquées par la division du pouvoir entre les divers niveaux de gouvernement et plusieurs ministères fédéraux en ce qui concerne l'aménagement régional, le président de la CCN, Douglas H. Fullerton, saisit en 1973 le premier ministre Trudeau de son intention de démissionner. Trudeau le charge aussitôt d'une étude spéciale sur les problèmes posés par l'administration de la région de la capitale.

LE RAPPORT FULLERTON ET LA PRISE EN COMPTE DE L'ASSIMILATION

Le mandat donné à Fullerton ravive au Québec la crainte que l'ex-président de la CCN ne recommande la création d'un district fédéral sur le modèle de Washington, D.C. La Commission BB avait d'ailleurs jugé qu'un « Territoire de la capitale [...] ouvrirait la voie à une égalité linguistique complète »¹². Mais Fullerton savait conserver sa liberté d'esprit :

La population québécoise de la région s'inquiète, à juste titre, de l'influence de l'invasion des anglophones sur sa culture [...] de la menace que représente pour la langue et la culture l'« invasion » de la région de l'Outaouais par une affluence massive d'anglophones travaillant dans les nouveaux édifices fédéraux à Hull et par le nombre — restreint sans doute, mais croissant rapidement — des anglophones qui achètent ou qui louent une maison du côté du Québec¹³.

Plusieurs citoyens de l'Outaouais expriment en effet à Fullerton leur inquiétude à la suite de la publication des résultats du recensement de 1971 qui, pour la première fois, révèlent directement l'ampleur de l'assimilation courante¹⁴. Fullerton prend les nouveaux renseignements au sérieux et les reproduit dans son rapport. Le changement de langue principale parlée à la maison s'opère le plus souvent lorsque de jeunes adultes fondent leur propre ménage : du côté ontarien de la RMR d'Ottawa-Hull, 27% des jeunes adultes de langue maternelle française âgés de 25 à 44 ans en 1971 avaient adopté l'anglais comme langue principale de leur nouveau foyer. Le taux correspondant était de 5% du côté québécois. Voilà qui confirmait la dynamique suggérée par les données antérieures sur l'assimilation ancestrale.

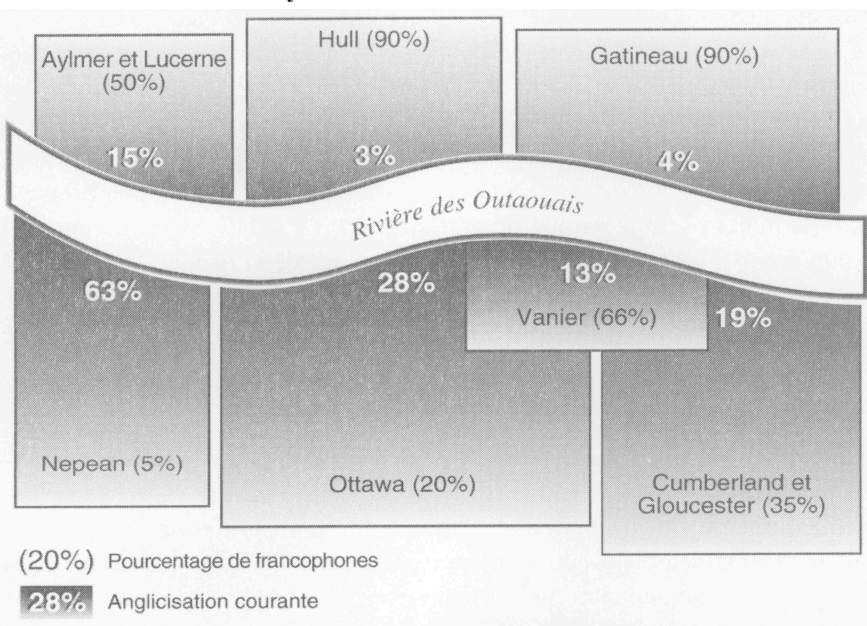
Fullerton écarte donc l'idée d'un district fédéral. Il conclut plutôt que le gouvernement fédéral doit ralentir le taux de croissance dans la RCN en décentralisant ses opérations vers d'autres parties du pays. Il trouve également qu'une politique linguistique de nature territoriale conviendrait mieux à la région. En établissant des ministères ou des organismes fédéraux à Hull, le gouvernement canadien devrait accorder la priorité à ceux qui comptent une proportion élevée de francophones. Il devrait aussi encourager la concentration de groupes francophones ou anglophones dans certains quartiers¹⁵. Fullerton propose carrément de raffiner les fondements philosophiques de la Commission BB en introduisant un principe de concentration raisonnable, lequel :

consiste en gros à promouvoir le regroupement de francophones à l'intérieur d'enclaves mais dans la mesure où c'est pratique. Le principe de la concentration raisonnable risque d'autant plus de paraître rébarbatif à première vue qu'il ne manquera pas d'évoquer l'idée de ghetto canadien-français et qu'on y verra l'érection de murailles là où l'on tente de les démolir. À cela, je rétorquerai que l'édification de la compréhension mutuelle entre les cultures n'est possible que si les parties éprouvent un sentiment de sécurité quant à leur propre identité, que ce n'est que lorsqu'une communauté ne craint plus rien qu'elle peut s'épanouir et que la concentration ou le regroupement représente le meilleur moyen qu'on ait trouvé jusqu'ici de contrer l'assimilation¹⁶.

Il cite la ville d'Aylmer comme exemple d'enclave anglophone du côté québécois et celle de Vanier comme contrepartie francophone du côté ontarien.

Notre carte met en évidence le rapport qui existait en 1971 entre concentration et anglicisation des francophones dans les principales municipalités de la région parmi les jeunes adultes âgés de 25 à 44 ans. Anglicisation et poids des francophones varient partout en proportion inverse, au Québec comme en Ontario. L'anglicisation est même plus forte à Aylmer qu'à Vanier: l'explication semble résider bel et bien dans le poids relatif de la population francophone locale.

Concentration et anglicisation des jeunes adultes francophones dans les principales municipalités de la RMR d'Ottawa-Hull, 1971



La carte montre également que l'anglais exerce un pouvoir d'assimilation certain partout dans la région. Devant une situation à ce point déséquilibrée, le bilinguisme uniforme et l'absence de contraintes linguistiques quant au choix du lieu de résidence prônés par la Commission BB ne pouvaient qu'alimenter l'anglicisation. En tenant compte, au contraire, du rapport entre le poids des francophones et l'assimilation, les propositions de Fullerton auraient pu infléchir de manière plus heureuse les desseins de la CCN.

Mais la CCN fait aussitôt savoir qu'elle n'entend pas déroger à son plan: « Une interaction plus marquée des deux côtés de la rivière hâterait l'avènement d'une Capitale plus représentative d'une société canadienne reposant

sur le principe que d'étroites relations économiques et sociales ne peuvent que renforcer l'identité culturelle »¹⁷. Tout en disant souhaitable de « préserver le caractère à prédominance francophone de la population québécoise de la Région », l'organisme planifie la venue de dizaines de milliers de fonctionnaires fédéraux de plus dans les bureaux établis du côté québécois et propose de hausser de 25% à 35% la part québécoise de la population régionale avant la fin du siècle : d'après ses prévisions, cela aurait triplé la population du côté de Hull¹⁸. La plupart des nouveaux venus auraient été nécessairement de langue anglaise, ce qui aurait fragilisé la majorité francophone de la région hulloise et assuré à terme l'anglicisation de l'Outaouais.

Il n'était pas question non plus pour l'administration Trudeau de concentrer ses fonctionnaires francophones dans ses bureaux de Hull. Les libéraux provinciaux au pouvoir à Québec n'allaient pas, quant à eux, casser l'assiette au beurre. Ils prétendaient pouvoir réaliser la quadrature du cercle : poursuivre le développement de Hull tel que prévu par la CCN tout en renforçant son caractère français. Or, à seule fin de conserver ce caractère, les spécialistes de l'Office de planification et de développement du Québec et de la Communauté régionale de l'Outaouais estimaient qu'il fallait maintenir à 80% la majorité francophone du côté québécois¹⁹. Mais aucun n'a montré comment le faire tout en accélérant la croissance de la région.

LES ANGLOPHONES DÉMÉNAGENT

Pour bien apprécier les tendances entre 1971 et 1976, années cruciales pour le projet d'unifier la région de la capitale, il faut les comparer avec celles de la décennie précédente²⁰. Entre 1961 et 1971, la croissance démographique se répartissait de façon égale sur les deux rives de l'Outaouais. Les populations de langue maternelle anglaise et française connaissaient une augmentation semblable en territoire québécois. Du côté de l'Ontario, la population de langue maternelle anglaise augmentait deux fois plus vite que celle de langue française : l'anglicisation est l'un des déterminants majeurs de cette inégalité²¹.

Entre 1971 et 1976, par contre, la croissance du côté québécois s'élève presque au double de celle du côté ontarien. Et la population de langue maternelle anglaise augmente partout beaucoup plus rapidement que celle de langue française :

Le gouvernement fédéral et la Commission de la capitale nationale ont réussi leur chirurgie plastique : imprimer dans l'esprit des anglophones d'Ottawa une *image bilingue* de l'agglomération urbaine de Hull, ce qui génère désormais une immigration croissante des Ontariens anglophones du côté québécois²².

Au cours de ces cinq années, la croissance de 18% enregistrée dans la partie québécoise de la RMR dépasse celle de toutes les autres régions métropolitaines — même celle de Calgary alors en plein boom pétrolier. Et la minorité de langue maternelle anglaise du côté de Hull progresse de 25,4% tandis que la majorité de langue française n'augmente que de 16,0%. Le pays en train de se bâtir en sol outaouais commence ainsi à réduire la majorité francophone du côté québécois, qui passe de 82,4% à 80,9% en cinq années seulement.

LE VENT TOURNE EN 1976

À mesure que l'invasion anglophone se fait sentir dans leur vie quotidienne, les Hullois se montrent de plus en plus hésitants devant les projets et prétentions des gouvernements fédéral et provincial. Le sentiment croissant d'aliénation explique pourquoi les candidats du Parti québécois remportent les circonscriptions de Hull et de Gatineau aux élections de 1976, même si le gouvernement fédéral est le plus grand pourvoyeur d'emplois de la région. « On ne mord pas la main qui nous nourrit », comme Chaput s'était fait dire par son patron. Pourtant, plusieurs l'ont fait. Et l'invasion s'est arrêtée.

Le vent des dépenses fédérales et de la centralisation a lui aussi tourné. D'autres parties du Canada réclamaient leur part du gâteau. La décentralisation subséquente de fonctionnaires fédéraux a freiné la croissance locale. La CCN n'a jamais obtenu son « Boulevard du Canada » pour relier le centre-ville de Hull aux édifices du Parlement par une voie circulaire qui aurait emprunté les ponts du Portage et Interprovincial. Cet anneau unissant le Québec au reste du Canada devait être asphalté de rouge, symbole concret de l'unité canadienne.

Le nouveau gouvernement Lévesque est très conscient de la situation qui règne dans l'Outaouais. Camille Laurin propose de restreindre l'accès à l'école anglaise aux seuls enfants dont au moins l'un des parents a été scolarisé en anglais au Québec ou qui, résidant déjà au Québec, ont fait leurs études en anglais dans une autre province ou un autre pays²³. Tous les nouveaux venus provenant du reste du Canada ou de l'étranger seraient tenus d'inscrire leurs enfants à l'école française. Ces dispositions de la loi 101 forment ce qu'il a été convenu d'appeler la « clause Québec » de la *Charte de la langue française*.

Taillée sur mesure pour l'Outaouais, la clause Québec agissait comme un filtre. Elle obligeait les anglophones qui, en provenance de l'Ontario ou du reste du Canada, voulaient déménager du côté québécois de la région de la capitale à envoyer leurs enfants à l'école française. Sinon, ils pouvaient les

inscrire dans une école privée de langue anglaise — ou bien tout simplement élire domicile du côté ontarien.

Deux semaines avant la deuxième lecture du projet de loi 101, Camille Laurin avait déposé une étude montrant qu'entre 1972-1973 et 1976-1977, le nombre d'enfants inscrits dans les écoles anglaises de l'Outaouais avait augmenté de 5,4% alors que les inscriptions dans les écoles françaises avaient baissé de 6,5%²⁴. Dans son discours d'ouverture, il signalait que les deux tiers des personnes arrivant au Québec provenaient d'ailleurs au Canada, et soulignait la hausse disproportionnée du nombre des arrivants de langue anglaise. Quelques années plus tard, Laurin confiait, à propos de l'été « chaud » de 1977 et des discussions enflammées du Cabinet sur le projet de loi 101, que Lévesque aurait préféré une « clause Canada » mais que la clause Québec avait été maintenue sur la foi d'études ayant démontré la croissance déconcertante du réseau scolaire anglais et l'ampleur de l'assimilation courante à l'anglais dans les régions de Hull et de Montréal²⁵.

La clause Québec était ainsi une réponse rationnelle aux politiques préconisées par la Commission BB et aux bulldozers de la CCN. C'était pour la région de Hull un geste de légitime défense devant le refus du gouvernement fédéral de tenir compte de son caractère français et du formidable pouvoir d'assimilation de l'anglais dans la RCN. Après que Lévesque eut perdu son référendum de 1980 sur la souveraineté, les gouvernements du Canada et des neuf autres provinces réduisirent unilatéralement les pouvoirs du Québec en matière d'éducation, de langue et de culture : en 1982, article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* remplaçait la clause Québec par la « clause Canada ». Les Canadiens scolarisés en anglais ailleurs au Canada ont dès lors, en déménageant au Québec, de nouveau accès à l'école anglaise. La Cour suprême a par la suite maintenu la clause Canada contre la clause Québec. La population francophone de la région de Hull avait néanmoins gagné un temps précieux. Entre la charte de Laurin et la charte de Trudeau, l'expansion du gouvernement fédéral dans Hull avait été contenue.

Le bilinguisme uniforme ayant triomphé de l'une des plus importantes dispositions territoriales de la loi 101, il reste à examiner l'évolution de l'anglicisation courante dans la région d'Ottawa-Hull depuis 1971. En cette matière, la comparaison des données de 1991 et 1996 est particulièrement à retenir puisque ni le territoire de la RMR ni les questions portant sur la langue n'ont changé entre ces deux recensements, ce qui n'est pas le cas entre 1996 et 2001.

L'ANGLICISATION POURSUIT SON COURS

Fullerton s'était imaginé que dès le recensement de 1981, la politique canadienne des langues officielles aurait commencé à réduire l'anglicisation

des francophones dans la région: «[Les] pressions en faveur du conformisme anglais ont probablement diminué, et il sera intéressant de voir [...] si la nouvelle atmosphère “bilingue” n’aura pas encouragé de plus en plus de jeunes familles francophones à conserver leur langue »²⁶. La partie supérieure de notre tableau montre que, au contraire, l’anglicisation courante des francophones n’a cessé d’augmenter.

Assimilation courante, RMR d’Ottawa-Hull, 1971-1996

| Anglicisation des francophones | 1971 | 1991 | 1996 | 2001 |
|---------------------------------------|--------|--------|--------|---------|
| Francophones anglicisés (1) | 18145 | 35639 | 38697 | 40450 |
| Population francophone (2) | 220840 | 324052 | 338088 | 344815 |
| Anglicisation courante (1)/(2) | 8,2% | 11,0% | 11,4% | 11,7% |
| Assimilation des allophones | | | | |
| Allophones anglicisés (3) | 16810 | 44563 | 51779 | 61665 |
| Allophones francisés (4) | 900 | 2993 | 3983 | 6283 |
| Francisation relative (4)/((3) + (4)) | 5,1% | 6,3% | 7,1% | 9,2% |
| Solde de l’assimilation | | | | |
| Gain pour l’anglais (1) + (3) | +34955 | +80202 | +90476 | +102115 |
| Perte pour le français (4) – (1) | -17245 | -32646 | -34714 | -34167 |

Le milieu du tableau expose le pouvoir d’assimilation massivement supérieur de l’anglais en regard du français parmi les *allophones*, c’est-à-dire les personnes d’une autre langue maternelle que l’anglais ou le français. La hausse légère mais continue de la part du français dans l’assimilation des allophones — leur *francisation relative* — est en grande partie attribuable à la préférence que le Québec accorde désormais aux immigrants ayant une connaissance préalable du français, ainsi qu’à la scolarisation en français rendue obligatoire pour leurs enfants en vertu de ce qu’il reste de la loi 101 : cela ne concerne, bien entendu, que la petite fraction d’allophones établis du côté hullois de la rivière.

La dernière partie du tableau fait ressortir le déséquilibre croissant entre l’anglais et le français dans l’ensemble de la RMR, dû à l’anglicisation. L’inefficacité de la politique linguistique canadienne, dominante dans la région, est plus évidente encore quand on compare les tendances de part et d’autre de l’Outaouais.

Sur la rive ontarienne, l'anglicisation courante des francophones, tous âges confondus, est passée de 15,6% en 1971 à 23,0% en 1991 puis à 24,7% en 1996 et, enfin, à 27,4% en 2001. Le fiasco du bilinguisme canadien y est tout aussi frappant si l'on prend comme base de comparaison le territoire fixe de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton devenue depuis peu la nouvelle ville d'Ottawa. L'anglicisation courante des francophones y a presque doublé, passant de 16,4% en 1971 à 30,5% en 2001.

Du côté de Hull, par contre, la francisation relative de sa petite population allophone, qui progresse lentement, est devenue en 2001 tout juste suffisante pour compenser la légère anglicisation de sa majorité francophone. Celle-ci est demeurée stable à 1,2% entre 1991 et 2001 tandis que le solde de l'assimilation pour le français y est passé d'une perte nette équivalente à 0,3% de la population de langue maternelle française en 1991 à une perte de seulement 0,1% en 1996, pour atteindre enfin un gain de 0,5% en 2001. Ce maigre succès de la politique québécoise demeure toutefois bien relatif car le déséquilibre en faveur de l'anglais subsiste là aussi : l'apport de l'assimilation à l'anglais était équivalent à 14,6% de la minorité de langue maternelle anglaise en 2001 comme en 1971, ce qui est autrement mieux que son apport modeste au français.

Il n'en demeure pas moins que la francisation croissante des allophones du côté québécois s'avère la seule dynamique favorable au français en matière d'assimilation dans l'ensemble de la région de la capitale canadienne. Cette dynamique s'appuie sur ce qu'il reste de la politique linguistique québécoise rognée par le coup de force constitutionnel de 1982.

LA CONCILIATION SOUHAITABLE DES POLITIQUES FÉDÉRALE ET QUÉBÉCOISE

Le livre V du rapport de la Commission BB s'ouvre sur une citation de Montesquieu : « C'est la capitale qui, surtout, fait les mœurs des peuples ; c'est Paris qui fait les Français ». Selon les commissaires, l'objectif résidait pour la capitale canadienne dans « un état d'équilibre entre les deux langues officielles [...] Si la capitale d'un pays bilingue doit inspirer le respect et la fidélité chez ses citoyens des deux langues, elle ne doit pas refléter la domination d'une langue sur l'autre »²⁷. De toute évidence, les moyens que la Commission recommandait pour atteindre cet objectif ont échoué. L'anglicisation ne cesse de progresser du côté d'Ottawa. Il faut à tout le moins assurer la prédominance française du côté québécois en incorporant à la politique fédérale un élément approprié de territorialité : donner corps, en quelque sorte, au principe de concentration raisonnable préconisé par Fullerton.

Jean Chrétien ayant réussi à endormir la méfiance du Canada anglais vis-à-vis des aspirations souverainistes, la migration ontarienne vers la rive québécoise avait repris: entre 1991 et 1996, la majorité francophone dans la région de Hull est passée de 81,9 à 81,0% au profit du poids tant des anglophones que des allophones. Le référendum de 1995 a donné de nouveau à réfléchir. Mais à mesure que s'estompe le principal héritage laissé par Chaput il faut s'attendre, en l'absence d'une mesure territoriale adéquate, à ce que la loi du marché immobilier régional et le poids toujours croissant de la majorité anglophone dans la région d'Ottawa-Hull conduisent à l'anglicisation à petit feu de l'Outaouais.

Dans le récit autobiographique de ses rapports avec le Québec, Fullerton avoue ne pas avoir pris en compte la dislocation sociale causée par la chirurgie à ciel ouvert pratiquée à Hull et rappelle qu'en raison de la domination massive de l'anglais en Amérique du Nord, toute réduction du caractère français d'une ville ou région québécoise amoindrit l'aptitude de sa culture à la survie²⁸. Il ne trouve rien à redire de certaines mesures de la loi 101 limitant l'accès à l'école anglaise mais s'oppose à la clause Québec²⁹, tout en se dispensant de juger de son bien-fondé en tant qu'application du principe de concentration raisonnable et mesure de légitime défense du caractère français de l'Outaouais.

Dans cette optique, la clause Canada revêt une signification bien concrète. Par son imposition, le gouvernement canadien démontre encore une fois son indifférence envers la primauté du français et son avenir dans la région de Hull. Quoique les nouvelles données recueillies depuis la Commission BB confirment abondamment l'efficacité de la concentration territoriale comme moyen de contrer l'assimilation, le gouvernement central poursuit avec cette clause son engagement envers l'idée contraire, selon laquelle «d'étroites relations économiques et sociales ne peuvent que renforcer l'identité culturelle», fût-ce au prix de renforcer l'anglicisation sur la rive québécoise de l'Outaouais.

Vingt ans plus tard, loin de chercher à réparer les pots cassés, Ottawa s'emploie à dissimuler le fiasco de sa politique linguistique quant à l'inégalité croissante entre le français et l'anglais au Canada en matière d'assimilation. Au recensement de 2001, l'appareil fédéral a ajouté à la question sur la langue parlée le plus souvent au foyer un second volet: «Cette personne parle-t-elle régulièrement d'autres langues à la maison?» Il était facile de prévoir qu'on utiliserait les réponses à ce nouveau volet pour tenter de désamorcer le scandale de l'anglicisation croissante des francophones à l'extérieur du Québec, y inclus dans la région d'Ottawa³⁰. Voilà qui est fait:

Moins de francophones qu'auparavant parlent leur langue maternelle le plus souvent à la maison. [Il s'agit là d'un] indicateur qui a trop souvent été

confondu, par le passé, avec un taux d'assimilation [...] Pour la première fois, le recensement de 2001 [...] permet de confirmer que dans plusieurs cas, le français est « régulièrement » parlé à la maison même s'il n'y est pas la langue la plus fréquemment utilisée³¹.

Devant une aussi piètre manœuvre — et un « prochain acte » de la même farine — la nécessaire conciliation entre les principes de personnalité et de territorialité n'est certainement pas pour demain.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. L'auteur a présenté une communication à ce sujet au Forum sur la situation du français au Québec vingt ans après la Charte canadienne des droits et libertés, tenu à Montréal en avril 2002 sous les auspices du Mouvement national des Québécois. Une version abrégée du présent article est parue en novembre 2002 dans *Policy Options/Options politiques*. Le texte actuel incorpore les résultats du recensement de 2001. Il s'inscrit dans le cadre de travaux subventionnés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.
2. Voir Mary-Lou Bragg, *Le service au public : une étude des bureaux fédéraux désignés pour répondre au public en français et en anglais*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 1995.
3. Victor C. Goldbloom, *Rapport annuel 1994*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 1995. Voir aussi Commissariat aux langues officielles, *Langue de travail dans la région de la capitale nationale*, Ottawa, 1995.
4. Isabelle Ducas, « Bilinguisme : Ottawa manque de rigueur », *Le Devoir*, 20 avril 2002, p. A6.
5. Gouvernement du Canada, *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le plan d'action pour les langues officielles*, Ottawa, Bureau du Conseil privé, mars 2003.
6. Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Rapport*, livre V, *La capitale fédérale*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1970, p. 27.
7. Pour plus de détails sur l'anglicisation dans la RMR d'Ottawa-Hull en 1961, voir Charles Castonguay, « Nation Building and Anglicization in Canada's Capital Region », *Inroads*, no. 11, 2002, p. 71-86.
8. Marcel Chaput, *Pourquoi je suis séparatiste*, Montréal, Les Éditions du Jour, 1961, p. 114.
9. *La capitale fédérale*, *op. cit.*, p. 52.
10. Des membres et proches du Parti libéral au pouvoir, dont un ministre fédéral, ont été impliqués dans la spéculation foncière. Voir Guy LeCavalier, « Politicians share in land profits », *City Magazine*, vol.1, no. 4, 1975, p. 9-11.
11. Alice Parizeau, dans Roger Poirier, *Qui a volé la rue Principale ?*, Montréal, Éditions Départ, 1986, préface, p. 8. Le père Poirier nous a laissé avec ce livre un témoignage

émouvant des tentatives des citoyens défavorisés de Hull pour s'opposer à la mégalomanie fédérale entre 1968 et 1976, soit entre l'élection de Pierre Trudeau et celle de René Lévesque.

12. *La capitale fédérale*, op. cit., p. 119.

13. Douglas H. Fullerton, *La capitale du Canada : comment l'administrer?*, Ottawa, Information Canada, 1974, p. 210 et 246.

14. Voir, par exemple, « Mémoire de la Société nationale des Québécois de l'Outaouais au Comité d'étude sur le développement futur de la région de la capitale fédérale », *Le Devoir*, 29 septembre 1973, p. 6.

15. Douglas H. Fullerton, op. cit., p. 247-248.

16. *Ibid.*, p. 173.

17. Commission de la capitale nationale, *La capitale de demain*, Ottawa, 1974, p. 13.

18. *Ibid.*, p. 48 et 78.

19. Jean Cimon, *Le Dossier Outaouais : réflexions d'un urbaniste*, Québec, Éditions du Pélican, 1979, p. 151.

20. Les observations qui suivent sont traitées plus en détail dans Charles Castonguay, « La minorisation de la population de langue maternelle française dans les régions de Hull et d'Ottawa, de 1961 à 1976 », *L'Action nationale*, vol. 68, no. 1, 1978, p. 18-21.

21. Sur la manière dont l'anglicisation favorise l'érosion de la population de langue maternelle française et l'essor de celle de langue anglaise, voir Charles Castonguay, « Assimilation et remplacement des générations anglophones et francophones au Québec et au Canada », *Recherches sociographiques*, vol. 43, no. 1, 2002, p. 149-182.

22. Jean Cimon, op. cit., p. 11.

23. Bien que les Ontariens qui s'étaient établis du côté de Hull avant la loi 101 conservaient ainsi le libre accès à l'école anglaise, la perspective de l'indépendance a sans doute contribué à produire pour l'Outaouais une perte migratoire nette de près de 7000 anglophones entre les recensements de 1976 et 1981 : voir Marc Termote et Danielle Gauvreau, *La situation démolinguistique du Québec*, Québec, Conseil de la langue française, 1988.

24. Michel Amyot, « Quelques données concernant la clientèle scolaire de la région de l'Outaouais, 1972-1973 à 1976-1977 », dans Michel Amyot et al., *La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française*, Québec, Conseil de la langue française, 1980, p. 129-131.

25. Camille Laurin, *Une traversée du Québec*, Montréal, Éditions de l'Hexagone, 1999, p. 93.

26. Douglas H. Fullerton, op. cit., p. 171.

27. *La capitale fédérale*, op. cit., p. 31.

28. Douglas H. Fullerton, *The Dangerous Delusion. Quebec's Independence Obsession*, Toronto, McClelland and Stewart, 1978, p. 139.

29. *Ibid.*, p. 187-188 et 210.

30. Charles Castonguay, « Le recensement dissimulera la faiblesse du français au Canada », *Le Devoir*, 15 mai 2001.

31. Gouvernement du Canada, *Le prochain acte...*, *op. cit.*, p. 34-35.